
CONSEIL D'UFR PROCES-VERBAL N°1

JEUDI 6 OCTOBRE 2022

Membres élu.e.s présent.e.s : Sébastien AUBINEAU, Maylis BOUDREAULT, François BRIZAY, Nadine DIEUDONNE-GLAD, François DUBASQUE, Damien DUPERRE, Marie FERRU, Arnaud FRANCOIS, Jérôme GREVY, Isabelle HIS, Armelle JACQUEMOT, Anne JOLLET, Stéphane JOUFFRE, Pascale LARIGAUDERIE, Jean-Marie LECOINTRE, Matthieu LEE, Séverine LEMAITRE, Benoît LEROUX, François LUMINEAU, Marjolaine MAUROUX, Loïc MAZOU, Jean Louis YENGUE

Membres élu.e.s excusé.e.s : Pascal CHAUCHEFOIN, Sandrine GIL, Alexis PEREZ, Fanette QUADRIO, Isabelle SANTOIRE

Absent.e.s ayant donné procuration : Pascal CHAUCHEFOIN à Marie FERRU ou à défaut à François DUBASQUE, Marie FERRU à Jérôme GREVY après 17h, Sandrine GIL à Pascale LARIGAUDERIE ou à défaut à Jean Louis YENGUE, Pascale LARIGAUDERIE à Jean Louis YENGUE après 17h, Alexis PEREZ à Damien DUPERRE ou à défaut à Maylis BOUDREAULT, Fanette QUADRIO à Maylis BOUDREAULT, Isabelle SANTOIRE à Marjolaine MAUROUX ou à défaut à François LUMINEAU

Membres invité.e.s présent.e.s : Samuel ARLAUD, Cécile AUZOLLE, Pascal BOUCHERY, Olivier CLOCHARD, Tom DELAMAIN, Yannis DELMAS, Alain DUCOUSSO-LACAZE, Patricia ETIEN, Hélène FORTIN, Marina GABET, Ludovic GAUSSOT, Sophie JALABERT, Lucie MALBOS, Eric MARCEAU, Gilles MARMASSE, François RIGALLEAU, Nicolas TRAN, Nicolas VIBERT, Cécile VOYER

Membres invité.e.s excusé.e.s : Isabelle AABKARI, Benoît AUBIGNY, Claire BEAUSSE, Andrzej CHANKOWSKI, Serge HELIAS, Philippe MAINTEROT, Christian PAPINOT, Catherine TREHONDAT, le bureau des langues

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 juin 2022

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 23 juin 2022.

2. Informations générales

A. Situation financière de l'Université de Poitiers

La situation financière de l'Université de Poitiers est très dégradée du fait de l'accroissement du coût de l'électricité (+ 4 millions d'euros pour l'année 2022) et des fluides. Les administrations, comme les entreprises, ne sont pas couvertes par le bouclier tarifaire.

Des groupes de travail ont été lancés par l'UP pour élaborer le Plan de Sobriété demandé par l'Etat. Ils sont au nombre de cinq : les directions des composantes, les directions des laboratoires, les assesseur.e.s formation, les étudiant.e.s et les responsables administratifs et les services centraux.

De plus, il y a un risque de non prise en charge par l'Etat du surcoût de la revalorisation du point d'indice (3.2M €).

Une élue s'inquiète du fait que les président.e.s d'université auraient accepté la non compensation financière par le ministère de ces hausses de dépenses pour l'énergie et la rémunération. Elle souhaiterait que le Conseil s'exprime collectivement à ce sujet.

Le directeur répond que les président.e.s d'université se sont manifesté auprès du Ministère pour faire part de leurs difficultés financières. Virginie Laval a pu directement s'entretenir avec la ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche sur ces points lors de leur dernière rencontre. Une évolution sur la question de la prise en charge du point d'indice pour l'année 2022 et les années suivantes est toujours possible.

B. Réception du rapport HCERES de l'Université de Poitiers

Le rapport HCERES de l'UP, arrivé tardivement, a été communiqué par la présidente à l'ensemble de l'établissement le 15 septembre dernier.

Plusieurs recommandations ont été faites par l'HCERES, notamment sur deux volets :

- Volet politique :

Subsidiarité et doublonnage : il y a un manque de coordination ente les services centraux et les composantes, et des doublons sur certaines missions. Ex. : La gestion de Apogée parfois différente entre les composantes. Une réflexion est en cours pour trouver des pistes d'amélioration.

- Volet formation :

- Dispositifs réussite étudiante : l'UP encourage à poursuivre ces dispositifs tels que les enseignant.e.s référent.e.s, les Contrats d'Aménagement d'Etudes et « Oui si ». Ce dernier sera mis en œuvre à la rentrée 2023 par le département de Musicologie. L'UP souhaite également harmoniser la lutte contre la fraude aux examens au sein des composantes.

- Diffusion de l'innovation pédagogique

- Insertion professionnelle : à travers l'alternance, l'apprentissage et les stages (à encourager en licence)
- Conseils de perfectionnement : l'HCERES s'interroge sur le caractère opérationnel de ces Conseils à l'UP.
- Déploiement de l'approche par compétences : l'UP l'a encore une fois mise en avant, mais l'HCERES considère que le déploiement à toutes les mentions de licence est trop lent. L'UP va donc demander un positionnement clair de chaque composante. La date de bascule prévue pour chaque mention, avant 2028, devra être communiquée dans un calendrier indicatif.

C. Travaux

- Le bâtiment appelé « la Longère » au E14 a été rénové et transformé en espace de vie étudiant. Il a été inauguré jeudi 29 septembre 2022.
- Les huisseries du bâtiment E15 vont être presque toutes remplacées l'an prochain. Des travaux de désamiantage seront nécessaires dans certains bureaux et débuteront pendant les vacances scolaires de février. Le calendrier du changement des fenêtres n'est pas encore connu.
- Le chantier de la salle de pause du bâtiment E15 a pris beaucoup de retard. Une nouvelle architecte est en charge du projet. Elle a modifié les plans initiaux. La Direction de la Logistique, du Patrimoine et de l'Immobilier doit maintenant vérifier si ces modifications entrent dans le budget.
- Un réaménagement du hall devant le service scolarité doit être réalisé afin de mieux exploiter l'espace en créant un bureau pour la gestionnaire des emplois du temps et un espace d'attente pour les étudiant.e.s. Ce chantier pourrait être reporté à l'an prochain en raison de la nécessité non anticipée d'effectuer des travaux de désamiantage sur une cloison.

La Direction est toujours en attente de la date du dialogue immobilier. Plusieurs nouveaux besoins sont apparus (nouveaux bureaux, huisseries du bât. E14, isolation du bât. A4, salle de réunion, etc.). Ce dialogue était annoncé pour la rentrée, mais aucune date n'a encore été fixée.

D. Arrivée de nouveaux personnels enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.r.se.s

- Mathias Millet, Professeur en Sociologie
- Emilie Dujardin, Maîtresse de Conférences en Psychologie
- 8 nouv.elles.eaux DCACE sur un total de 13
- 15 ATER à la rentrée + 2 à compter de janvier en Histoire et Psychologie

E. Arrivée de nouveaux personnels BIATSS

- Louise Redois remplace Alice Meunier au poste de gestionnaire de la licence d'Histoire
- Natacha Lambert arrive sur le poste de gestionnaire des emplois du temps sur le campus
- Rachida Chaeib remplace Claire Beurel au secrétariat du CFMI

F. Elections

L'Université de Poitiers organise des élections par voie électronique en octobre et novembre :

- Elections partielles aux conseils centraux pour les usager.e.s et élections partielles à la Commission Recherche pour le collège 4 (enseignant.e.s PRAG, PRCE et équivalent) du mardi 18 octobre à midi au jeudi 20 octobre à midi.

- Elections aux Conseils des Unités de Recherche, seuls les laboratoires HeRMA, Ruralités et CAPS pour notre UFR sont concernés, du mardi 22 novembre midi au jeudi 24 novembre midi.

ERRATUM Le laboratoire CAPS n'est pas concerné. / Il s'agit du laboratoire MAPP.

Le ministère organisera les élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 par voie électronique.

Les élections partielles pour le collège des usager.e.s pour le Conseil d'UFR auront lieu en début d'année 2023 (date non précisée) vraisemblablement en présentiel.

3. Formation

A. Les effectifs

Les effectifs sont en baisse, mais cette baisse est contrastée selon les formations (Cf. tableaux de comparaison des effectifs de licence et master entre 2021 et 2022 en Annexe 1).

En 1^{ère} année de licence, les effets de la suppression des portails ne sont pas flagrants.

Dans la campagne Parcoursup, à l'échelle de l'UP, deux formations avaient encore des étudiant.e.s sur liste d'attente : Droit/Philosophie et Psychologie.

Le département de Sociologie est en alerte cette année puisque son nombre de places disponibles était limite par rapport au nombre de demandes.

En 1^{ère} année de master, suite à un bug informatique au début de l'été, une commission a été créée pour répondre aux étudiant.e.s qui ont connu des difficultés d'inscription. Finalement les inscriptions administratives ont été rouvertes en septembre, sans grande incidence sur les chiffres.

Il y a eu sept saisines rectorales, soit moitié moins que l'an dernier.

Un master a ouvert en Anthropologie avec un parcours Ethnographie et écritures audiovisuelles. Huit étudiant.e.s sont inscrit.e.s cette année.

Le ministère a confirmé la mise en place d'une plateforme de type Parcoursup pour le recrutement de master. Les étudiant.e.s déposeraient un seul dossier en ligne et feraient entre 10 et 15 vœux. L'ouverture des candidatures serait en mars pour que tou.te.s les candidat.e.s aient une réponse avant l'été.

B. Offre de formation 2023-24

Des modifications sont possibles pour la Nouvelle Offre de Formation pour l'année 2023-24. Le calendrier est joint en Annexe 2.

Il y a trois niveaux de modifications :

- Niveau 1 : Architecture de l'offre de formation. Il s'agit de la déclinaison par niveau de diplôme, des mentions et parcours de la mention.

Peu de modifications ont été effectuées (quelques intitulés et l'arrêt des conventions avec des établissements privés).

- Niveau 2 : Maquette de formation. Il s'agit de l'organisation temporelle (année, semestre) et pédagogique (UE, matière, volume d'enseignement et modalité d'enseignement).
- Niveau 3 : Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences des maquettes. Il s'agit de l'organisation des examens et du calcul des résultats s'appuyant sur les notes aux examens intégrant des pondérations.

Aux niveaux 2 et 3, il s'agit de corrections d'erreurs et de coquilles, et des MCCC.

Ces corrections doivent être faites dans le respect des cadrages UP et UFR, et du volume horaire de chaque mention.

La procédure décidée en Commission Formation est la suivante : les porteu.r.se.s de formation et mention extrairont les maquettes, y apporteront les corrections, puis les feront valider par les assesseur.e.s, pour ensuite apporter les corrections dans le logiciel Amétys. Les assesseur.e.s vérifieront ensuite ces corrections.

De nouvelles sessions de formation sur Amétys sont proposées les 3, 17 et 22 novembre pour celles et ceux qui souhaitent rafraîchir leurs connaissances et pour les nouv.eaux.elles porteu.r.se.s.

Les assesseur.e.s enverront un calendrier pour les modifications des niveaux 2 et 3 aux porteu.r.se.s de formation et mention. Les modifications seront soumises au vote du Conseil d'UFR lors de la séance du 15 décembre, puis à celui de la CVFU en mars 2023.

C. Relevé de décisions de la Commission Formation du 29 septembre

- Chantier approche par compétences

Le chantier sera lancé dès la prochaine séance de la Commission. Le collègue en charge de ce projet au sein du département de Psychologie (seul département à avoir débuté) sera invité.

- Etat des lieux sur les Pratiques Pédagogiques Diversifiées

Cela sera également mis à l'ordre du jour de la prochaine commission.

Un élu intervient pour informer qu'au département de Sociologie, des chargé.e.s de cours ont moins d'heures d'enseignement rémunérées que ce qui était prévu au printemps au moment de l'élaboration des services. Il y a 18% de volume horaire en moins en licence et 24% en master. Le document de cadrage communiqué en juin 2021 était peu lisible. Il souhaite que l'UFR fasse le décompte des heures de présentiel supprimées pour les enseignant.e.s dans chaque département. Il estime que ce système d'étude sur plateforme en lieu et place de cours en présentiel face à un.e enseignant.e est dégradé.

Il demande s'il est prévu une compensation salariale pour les collègues précaires.

Il souhaite également savoir si le type de PPD choisies pour l'UE 6 peut être modifié lors de la révision de l'offre de formation sur Amétys.

L'assesseur répond qu'il n'est pas possible de modifier le type de PPD choisies puisque le cadrage UFR doit être respecté.

L'application des modalités d'enseignement des PPD relève de la commission formation et cela sera à l'ordre du jour de la prochaine commission pour faire un inventaire à l'échelle de chaque département sur l'application concrète des PPD et voir ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Cela pourra être rapporté au Conseil d'UFR du mois de novembre.

En ce qui concerne le modèle économique, les informations sur le calcul des heures des PPD ont été transmises par les assesseur.e.s en juin 2021 et ont ensuite fait l'objet de rappels.

Réflexion autour du calendrier pédagogique

Des enseignant.e.s pensent que la rentrée a lieu trop tôt. Cette année il a été difficile d'organiser les réunions de rentrée sur deux jours seulement. La commission va donc réfléchir à un argumentaire pour proposer un autre calendrier à l'UP avant le vote en CFVU du 8 décembre.

Le calendrier doit respecter les contraintes de l'UP : une 13^e semaine pour chaque semestre, respect des délais entre les deux sessions et fin de l'année universitaire au plus tard fin juin.

Règlement des examens

Lors de la séance du Conseil d'UFR du 23 juin 2022, il a été annoncé que l'UP avait apporté des modifications dans le règlement des examens sur le passage concernant la session 2. Finalement, en séance de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, la modification n'a pas été votée. Le règlement des examens stipule donc que, comme les années précédentes, l'étudiant.e n'a pas obligation de repasser toutes les UE non acquises, sauf en 2^e année de master. Il a donc été demandé à la vice-présidente Formation, Noëlle Duport, s'il s'agissait d'une erreur.

4. Point Etudiant

- Les élections des délégué.e.s d'année ont débuté. Il y a déjà plus de 50% d'élus.e.s. Les élus.e.s du Conseil s'en félicitent et espèrent que toutes les élections auront eu lieu d'ici la fin du mois d'octobre. Il est demandé aux responsables des départements de faire un rappel aux responsables d'année qui n'ont pas encore organisé ces élections.

- En ce début d'année universitaire, les élus.e.s ne sont plus que 4 pour 11 sièges de titulaires et un suppléant. Des élections partielles sont donc nécessaires. L'UP a décidé d'organiser des élections au printemps. Les élus.e.s ont demandé à ce que les élections se tiennent plus tôt, mais aucune réponse positive n'a été reçue à ce jour. L'UFR SHA est la seule à connaître autant de défections d'élus.e.s étudiant.e.s. L'UP organise d'autres élections à l'automne.

Des étudiant.e.s intéressé.e.s par un mandat ont déjà contacté les élus.e.s. Ils.elles souhaiteraient s'investir rapidement. Les élus.e.s proposent donc d'inviter ces possibles futur.e.s candidat.e.s aux prochaines séances du Conseil afin de leur permettre de découvrir la fonction d'élus.e et le fonctionnement du Conseil d'UFR. Cela pourrait également leur permettre une plus rapide prise de fonction dans le cas où ils.elles se présenteraient aux élections et seraient élus.e.s.

La direction ajoute qu'elle a demandé à l'UP de tenir ces élections partielles en octobre en même temps que les scrutins pour les conseils centraux. La réponse a été négative, mais la discussion avec la Direction des Affaires Juridiques et des Archives continue. Le souhait de la direction est au minima d'obtenir une date de scrutin très tôt dans l'année 2023 et non au printemps.

Il est rappelé que le Conseil a la possibilité d'inviter qui il souhaite à ses séances.

Des élu.e.s demandent à ce que le Conseil d'UFR n'entérine par le choix de la présidence de repousser les élections des étudiant.e.s au printemps au prétexte inaudible de difficultés techniques à organiser des élections.

Le Conseil souhaite que les élections se tiennent au plus tôt. Il approuve l'idée d'inviter des étudiant.e.s à condition que l'invitation soit ouverte à tou.te.s les étudiant.e.s et non seulement à celles et ceux qui se sont manifesté.e.s auprès des élu.e.s.

La direction propose d'organiser cette invitation avec inscription obligatoire. Puis, en fonction du nombre d'inscrit.e.s, il sera étudié la possibilité de tenir un Conseil élargi en fonction de la capacité de la salle.

Le Conseil adopte l'invitation des étudiant.e.s à ses prochaines séances sur inscription.

La Direction informera le Conseil en amont sur le résultat des inscriptions.

- Les étudiant.e.s étaient globalement très satisfait.e.s de la fête de l'UFR qui s'est tenue jeudi 29 septembre. Ils.elles étaient également très content.e.s de l'inauguration de la Longère.

5. Capacité d'accueil en Psychologie

Le département de Psychologie a demandé la mise à l'ordre du jour de ce point suite à un vote en réunion de département.

Réuni le 15 septembre 2022, le département de Psychologie a voté sur la proposition de réduire à 500 étudiant.e.s néo-entrant.e.s la capacité d'accueil en L1 pour la rentrée 2023. Les résultats sont : 12 Oui, 7 Non et 2 votes blancs.

François Rigalleau, responsable du département, explique cette demande.

Cela fait plusieurs fois que le département demande à baisser sa capacité d'accueil en 1^{ère} année. Les arguments sont les suivants :

-Il manque 10 postes d'enseignant.e.s pour assurer les heures de la maquette. De nombreux chargé.e.s de cours doivent être recruté.e.s. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des ATER. Lorsque deux postes de MCF se sont libérés, les postes d'ATER ont été obtenus tardivement et pour moins d'heures.

-Le bâtiment A4 n'a pas d'amphithéâtres suffisamment grands pour accueillir une cohorte de plus de 450 étudiant.e.s. Il est de plus en plus difficile d'obtenir des grands amphithéâtres dans les autres composantes car la demande augmente. Les emplois du temps ont pu être faits, mais en empiétant sur le temps de la pause déjeuner de 1h30 et sur le jeudi après-midi libéré.

-Les effectifs en licence restent stables, mais continuent d'augmenter en 1^{ère} année. La crise sanitaire a fait augmenter les effectifs en 3^e année (doublement depuis 2016). Ces étudiant.e.s rencontrent des difficultés pour trouver un stage qui est obligatoire. Il n'y aura pas suffisamment de places disponibles en master pour tou.te.s (pour rappel, il faut obtenir le master pour être psychologue).

La formation est donc sous tension et fragile. La mise au point des emplois du temps est difficile. Les conditions de travail des enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.se.s se dégradent. Le département souhaiterait pouvoir accueillir tous les candidat.e.s, mais cela ne

peut se faire au détriment de la qualité de la formation des étudiant.e.s et de la santé des enseignant.e.s.

Les membres du Conseil échangent sur cette demande.

Plusieurs élu.e.s rappellent que la question de la réduction des effectifs admis en L1 de Psychologie a été posée à plusieurs reprises ces dernières années. La réponse a été et reste pour certains élu.e.s de ne pas accepter le rationnement d'enseignement public voulu par nos autorités de tutelle et de répéter les demandes de besoin en postes et en locaux de l'enseignement public supérieur. Entrer dans une logique de réduction de nos recrutements est une façon d'accompagner le développement de structures privées de tous types au détriment des étudiant.e.s privé.e.s de leur libre choix ou sommé.e.s de payer pour avoir la formation de leur choix.

La demande du département de Psychologie de baisser sa capacité d'accueil à 500 étudiant.e.s néo-entrant.e.s en L1 est mise au vote.
Résultats : 20 Oui et 7 Non

Le Conseil approuve la baisse de la capacité d'accueil en 1^{ère} année de Psychologie à 500 étudiant.e.s néo-entrant.e.s.

Le département de Psychologie remercie le Conseil.

6. Point BIATSS

L'ensemble des collègues fait remonter des difficultés dès ce début d'année. Elles sont principalement dues aux délais de plus en plus courts et contraints. Les services scolarité et financier rapportent recevoir des demandes tardives de la part des enseignant.e.s et des chercheur.r.se.s. Les délais pour traiter les demandes sont courts et génèrent du stress pour les agent.e.s. Ce stress pourrait conduire à des arrêts maladie qui entraînerait plus de travail pour les collègues du service concerné. Le non-respect des dates limites imposées par l'UP crée des tensions entre les services de l'UFR et les services centraux.

Ce type d'alerte ne survient généralement qu'au printemps. Les élu.e.s sont donc très inquiet.e.s qu'elle arrive aussi tôt dans l'année.

Les élu.e.s demandent aux enseignant.e.s et aux chercheur.r.se.s de mieux anticiper leurs demandes et de respecter le temps de traitement des demandes et les dates limites communiquées.

Le doyen demande aux responsables de départements et de laboratoires présent.e.s de relayer cette demande auprès de leurs équipes.

7. Référentiel

Le référentiel de l'UFR, heures attribuées aux enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.r.se.s pour les responsabilités pédagogiques et administratives, a dû être révisé suite à un nouveau cadrage UP (délibération n° CA-17-06-2022-10). Cette note de cadrage impose des enveloppes d'heures par responsabilité administrative et propose des préconisations pour leur ventilation. L'équipe décanale a travaillé sur ce référentiel pendant tout le mois de septembre avec pour objectif de respecter la lettre de cadrage et la stabilité

de l'enveloppe horaire du référentiel à 1 362h ETD. D'autres composantes ont fait le choix de baisser leur enveloppe horaire.

Le référentiel proposé est joint en Annexe 3.

Le directeur passe en revue les différentes responsabilités pour apporter quelques explications.

Département : une base de 34h ETD est accordée à chaque département, puis 3h sont ajoutées par tranche de 100 étudiant.e.s jusqu'à 400, puis 2h par tranche de 100 jusqu'au maximum de 48h imposé par le cadrage.

Mention licence : il a été décidé de garder la même ventilation que les années précédentes car les préconisations du nouveau cadrage sont défavorables et engendreraient des baisses drastiques.

Mention master : le cadrage alloue 48h maximum par mention avec un supplément de 12h par parcours ouvert à l'apprentissage. Il a été décidé d'attribuer 20h aux mentions mono-parcours, 30h aux mentions avec deux parcours et 48h aux mentions avec plus de deux parcours.

Le cadrage alloue 10h supplémentaires de l'UP pour les parcours (licence et master) ouverts à l'apprentissage. Dans notre composante, c'est le cas de la licence professionnelle Agronomie et du parcours Ergonomie et Psychologie du Travail de la mention Psychologie.

Responsabilités transversales : des modifications ont été apportées pour les référent.e.s Relations Internationales dont le nombre d'heures a été doublé pour atteindre 3h. Des heures sont prévues ici pour l'assesseur adjointe à la formation et l'assesseur RI dont les missions ne sont pas prévues dans le cadrage. Les responsabilités parcours pré-pro Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation PE (Professeurs des Ecoles) et PLC (Professeurs des Lycées et Collèges) disposent d'un total de 24h au titre de responsabilité « poursuite d'études ».

De nouvelles responsabilités apparaissent : responsabilité de stage licence et master. La proposition est d'attribuer 12h pour les licences de plus de 800 étudiant.e.s. Il en est de même pour les masters de plus de 100 étudiant.e.s : Histoire, Civilisations, Patrimoine : 20h et Psychologie : 22h.

Il est rappelé qu'une personne ne peut cumuler plus de deux responsabilités.

Un élu souligne que cela est difficile pour les départements de peu d'enseignant.e.s et enseignant.e.s-chercheur.se.s de respecter cette règle et que bien souvent des responsabilités sont endossées sans être rémunérées.

Plusieurs élu.es apportent des arguments critiques sur le manque de transparence concernant les règles de calcul de la nouvelle affectation des heures du référentiel qui présente une inégalité flagrante dans la ventilation entre des départements aux effectifs étudiants très volumineux (Psychologie et Sociologie en particulier) et d'autres très réduits (Anthropologie et SIC en particulier). Ils.elles regrettent que cela se décide autour de quelques personnes et demande à être voté dans l'urgence sans concertation préalable du Conseil.

Le référentiel proposé est soumis au vote du Conseil.
Résultats : 15 Oui, 6 Non et 6 votes blancs.

Le référentiel est adopté.

8. Point Culture et Vie associative

A. Fête de l'UFR

Jeudi 29 septembre dernier ont eu lieu la fête de l'UFR et l'inauguration de l'espace de vie étudiant, la Longère. La direction de l'UFR remercie les étudiant.e.s et les services communication, logistique et financier, ainsi que le département de Musicologie et le Centre de Formation des Musiciens Intervenants pour leur implication dans ces événements.

B. Exposition

Depuis le 4 octobre et jusqu'au mois de janvier, *Les Mélanges autographes de Marc-Antoine Charpentier* sont exposés au bât. E18. Cette exposition sera ensuite visible à la BU de Sciences sur le campus, puis à l'Université de Tours puisque des étudiant.e.s de master Musicologie de l'UT se sont investi.e.s dans ce projet.

Le service communication s'est beaucoup impliqué dans la réalisation de ce projet avec le master Musicologie.

C. Commission Culture et Vie Associative du jeudi 22 septembre 2022

Associations étudiantes

Il a été rappelé que les associations étudiantes rattachées à l'UFR doivent signer chaque année la Charte pour la vie étudiante « Prévenir les comportements à risque » de l'UP et la Convention annuelle avec l'UFR. Une association étudiante est également tenue de souscrire à une assurance responsabilité civile pour couvrir les risques liés aux activités à l'intérieur et à l'extérieur des locaux de l'UFR.

Appel à projets culturels et artistiques

Suite à l'appel lancé, trois projets ont été reçus et examinés. Deux projets ont été subventionnés. Il s'agit du concert en l'église St Hilaire le 5 décembre 2022 du département de Musicologie et de l'exposition « Migrations en images » du laboratoire Migrinter. Le projet du département de Géographie n'a pu être subventionné car les dépenses prévues relèvent du budget investissement et non du budget fonctionnement comme l'enveloppe de la commission.

Prix du Roman des étudiants

Le Prix du Roman des étudiants est organisé par France Culture et Télérama ; c'est sa 10ème édition. L'UP souhaite que les étudiant.e.s y participent et a donc relayé l'information par courriel. Les étudiant.e.s peuvent être candidat.e.s et juré.e.s.

9. Point Relations internationales

A. Droits différenciés

Les droits différenciés ne sont pas mis en place cette année. Les étudiant.e.s internation.aux.ales payent les mêmes droits que les étudiant.e.s nation.aux.ales.

B. Dérogation pour une arrivée tardive

La date butoir d'inscription pour les étudiant.e.s internation.aux.ales a été fixée au 30 septembre pour cette année. Quel que soit le motif du retard, aucune inscription ne sera validée après cette date.

C. Décisions de la Commission RI qui s'est tenue le 22/09

Cette année beaucoup d'étudiant.e.s ont choisi des cours qui ne relèvent pas de leur discipline, il a donc été décidé par la Commission, comme cela se fait dans d'autres universités, d'imposer que 60% des cours choisis par les étudiant.e.s entrant.e.s dans leur contrat pédagogique relèvent de leur discipline de formation. Chaque référent.e RI devra transférer la fiche de vœu aux référent.e.s des autres départements concernés.

La Commission a également adopté que la transcription des notes obtenues à l'étranger par les étudiant.e.s sortant.e.s est du ressort des référent.e.s RI de leur département.

D. Lancement de l'appel à projets Groupe de Soutien à l'International 2023

L'Université de Poitiers a lancé l'appel à projets GSI. La date limite de retour des projets au pôle RIED est le 2 novembre. La Commission RI se réunira en séance exceptionnelle le 17 novembre pour le classement des dossiers. Une commission spécifique de l'UP se réunira courant décembre pour l'examen des dossiers et une proposition de financement en Conseil d'Administration.

E. Catalogue de cours à destination des étudiant.e.s entrant.e.s

Le catalogue de cours à destination des étudiant.e.s entrant.e.s sera actualisé en janvier 2023. Les modifications souhaitées seront à communiquer au plus tard au mois de janvier.

Les étudiant.e.s choisissant leurs cours à la matière, il est possible de lier les matières par bloc pour obliger les étudiant.e.s à prendre plusieurs matières d'une même UE.

L'actualisation sera annuelle.

Cette année, tous les étudiant.e.s entrant.e.s ont choisi leurs cours dans ce catalogue.

10. Point Recherche

A. Les soutenances de l'année 2022

Il y a cinq soutenances d'Habilitation à Diriger des Recherches.

Fin juin, il était annoncé que 28 thèses seraient soutenues, mais aujourd'hui ce nombre est de 15. Il semble qu'il y ait un contrecoup à la crise sanitaire. Des doctorant.e.s ayant connu des difficultés sont parfois soutenu.e.s en acceptant leur inscription en 6^e, voire 7^e année.

B. Valorisation de la recherche

Les disciplines exactes méconnaissent celles des Sciences Humaines et Sociales. La transdisciplinarité est encouragée, mais les SHS sont oubliées. Une réflexion sera engagée au sein de la commission recherche sur les spécificités des SHS et ce qu'elles peuvent apporter aux autres disciplines.

C. Financement de la recherche

Les laboratoires sont encouragés à trouver des financements extérieurs à l'université. Les thèses, par exemple, peuvent être financées grâce aux contrats CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). Les doctorant.e.s, salarié.e.s et rémunéré.e.s, conduisent leur projet de recherche au sein d'une entreprise.

D. Les projets de l'Agence Nationale de la Recherche

Une réunion d'information s'est tenue sur les pré-projets ANR. Ces pré-projets doivent comporter quatre pages et exposer les grandes lignes du budget. Il est conseillé de rédiger en anglais dès cette 1^{ère} phase car l'ANR peut faire appel à des évaluat.eur.rice.s internation.aux.ales. Les services centraux de l'UP peuvent fournir un accompagnement tant sur le plan national qu'euro péen.

Il existe plusieurs catégories de projets :

JCJC : projet de recherche individuel porté par un Jeune Chercheur ou une Jeune Chercheuse - il reprend souvent le sujet de thèse.

PRC et PRCI : projets collaboratifs nationaux ou internationaux - l'ANR souhaite voir leur développement.

PRME : projet mono équipe porté soit par une équipe, soit par un laboratoire selon un axe choisi -c'est le moyen de dynamiser une équipe ou une thématique.

11. Questions diverses

* Un élu, enseignant vacataire, fait part de difficultés concernant la mise en place du paiement mensuel des enseignant.e.s vacataires. Une circulaire dit que la mensualisation doit être effective en septembre 2022. Or dans le cas de cet enseignant, le service des Ressources Humaines l'a alerté que sur les 40h d'enseignement effectuées au mois de septembre seule une dizaine lui serait payée en novembre. Le problème dans le système en place est la procédure de déclaration des heures : les enseignant.e.s recruteu.r.se.s font

remonter le nombre d'heures effectuées par leurs vacataires au responsable de leur département qui transmet ensuite les heures au service RH. C'est une tâche administrative supplémentaire pour les enseignant.e.s.

Des enseignant.e.s vacataires, lors d'un rassemblement d'une coordination nationale, ont décidé que désormais chaque retard de paiement serait signalé à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP, ex. DIRECCTE) et qu'un recours serait déposé au tribunal administratif. La DRH a été informée de cette décision.

La direction de l'UFR répond que le service RH a traité 330 dossiers d'enseignant.e.s vacataires depuis la rentrée. 122 contrats et 128 mises en paiement ont été effectués. Seuls deux dossiers ont posé problème au jour du conseil. Pour l'un, des heures d'enseignement effectuées n'ont pas été déclarées au service RH. Pour l'autre, l'enseignant titulaire n'a pas déclaré le recrutement de l'enseignante vacataire.

Pour le paiement des heures d'enseignement, la gestionnaire RH fait une extraction des emplois du temps dans le logiciel UPplanning et effectue un rapprochement avec les heures déclarées au semestre et les maquettes, ce qui lui permet notamment de détecter les oublis de déclaration.

Il semble impossible de ne pas confier le recrutement des vacataires et l'attribution des heures à ces vacataires aux enseignant.e.s titulaires en responsabilité de parcours de formation car le service RH ou la DRH n'ont pas la responsabilité de l'exécution des maquettes de formation, ni les compétences et contacts pour détecter les profils aptes à réaliser les heures des maquettes de formation. Cela implique donc nécessairement une phase de communication des informations entre le.la recruteur.r.se. et les RH.

Le directeur enjoint les porteu.r.se.s de mention à être plus vigilant.e.s sur ce sujet.

* Un élu souligne un problème concernant les notes de stages en 3^e année de licence. Ces stages sont inscrits en Contrôle Continu mais n'ont lieu qu'à partir de mai alors que les notes de CC doivent être rendues pour le mois d'avril. Il demande si le service scolarité acceptera les notes de stage en juillet.

La direction répond qu'elle va se renseigner à ce sujet.

Prochains rendez-vous :

- Commission Finances le 13/10 à 14h
- Commission Recherche le 20/10 à 16h
- Commission Formation le 21/10 à 14h
- Commission Recherche le 03/11 à 14h
- Conseil d'UFR le 10/11 à 14h
- Commission Relations Internationales le 17/11 à 14h
- Commission Culture le 24/11 à 14h

**Le responsable des services,
Eric MARCEAU**



**Le Directeur,
Jean Louis YENGUÉ**



**La secrétaire de séance,
Nadia SGOIFO**



ANNEXE 1 Comparatif des effectifs entre 2021 et 2022

COMMISSION DE LA FORMATION DU 29 SEPTEMBRE 2022	Nombre total d'étudiants en JUIN 2022 (2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 22 SEPTEMBRE 2021 (rentrée 2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 27 SEPTEMBRE 2022 (rentrée 2022/2023)
L1 Géographie et Aménagement, portail avec Histoire	43	44	
L1 Géographie et Aménagement, portail avec Sociologie	40	33	
L1 Géographie			87
L2 Géographie et Aménagement	59	65	46
L3 Géographie et Aménagement	46	45	45
L3 Géographie et Aménagement, parcours Sociologie	0	5	2
L3 Géographie et Aménagement, parcours International	4	1	PAS OUVERT
L3 Géographie et Aménagement, parcours Métiers Enseignement	5	7	5
L3 Géographie et Aménagement, parcours Sciences Politiques	3	11	4
TOTAL	200	211	189
L1 Histoire, portail avec Droit	68	65	
L1 Histoire, portail avec Géographie et Aménagement	97	122	
L1 Histoire, portail avec Histoire de l'Art et Archéologie	77	86	
L1 Histoire			205
L2 Histoire	121	126	153
L3 Histoire	30	23	31
L3 Histoire, parcours Histoire de l'Art et Archéologie	5	10	6
L3 Histoire, parcours Anthropologie	2	3	3
L3 Histoire, parcours International	2	4	PAS OUVERT
L3 Histoire, parcours Métiers de l'Enseignement	22	35	35
L3 Histoire, parcours Presse et Métiers de la Communication	8	19	16
L3 Histoire, parcours Sciences Politiques	32	12	21
TOTAL	464	505	470
L1 Histoire de l'Art et Archéologie	113	133	
L1 Histoire de l'Art et Archéologie, portail avec Histoire	22	25	
L1 Histoire de l'art et archéologie			135
L2 Histoire de l'Art et Archéologie	101	75	73
L3 Archéologie	16	30	21
L3 Histoire de l'Art	27	60	34
TOTAL	279	323	263
L1 Musicologie	73	70	82
L1 Musicologie Pôle Aliénor	10	10	7
L2 Musicologie	47	43	31
L2 Musicologie Pôle Aliénor	9	9	15
L3 Musicologie, parcours Culture et Pratiques Musicales	35	9	13
L3 Musicologie parcours métiers de l'enseignement			11
L3 Musicologie parcours anthropologie			4
L3 Musicologie Pôle Aliénor	10	10	8
TOTAL	174	151	171
L1 Philosophie	56	47	47
L2 Philosophie	25	22	23
L3 Philosophie	11	11	8
L3 Philosophie, parcours Sciences Politiques	0	2	3
L3 Philosophie, parcours Anthropologie	0	6	1
L3 Philosophie, parcours International	0	1	PAS OUVERT
L3 Philosophie, parcours Métiers de l'Enseignement	0	0	1
L3 Philosophie, parcours Presse et Métiers Communication	0	2	5

COMMISSION DE LA FORMATION DU 29 SEPTEMBRE 2022	Nombre total d'étudiants en JUIN 2022 (2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 22 SEPTEMBRE 2021 (rentrée 2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 27 SEPTEMBRE 2022 (rentrée 2022/2023)
TOTAL	92	91	88
L1 Philosophie, double mention Philosophie / Droit	26	32	29
L2 Philosophie, double mention Philosophie / Droit	16	10	21
L3 Philosophie, double mention Philosophie / Droit	12	14	14
TOTAL	54	56	64
L1 Psychologie	408	450	720
L1 Psychologie, portail avec Droit	190	194	
L1 Psychologie, portail avec Sciences du Langage	89	0	
L2 Psychologie	538	524	439
L3 Psychologie	280	360	432
L3 Psychologie, parcours Droit	29	35	PAS OUVERT
L3 Psychologie, parcours Travail Social, Santé, Paramédical	55	32	29
L3 Psychologie, parcours Anthropologie	11	12	13
L3 Psychologie, parcours International	12	18	PAS OUVERT
L3 Psychologie, parcours Métiers de l'Enseignement	36	39	30
L3 Psychologie, parcours Sciences du Langage	2	0	PAS OUVERT
TOTAL	1650	1664	1663
L1 Sociologie	240	234	243
L1 Sociologie, portail avec Géographie et Aménagement	18	22	
L2 Sociologie	121	198	136
L3 Sociologie	37	28	33
L3 Sociologie, parcours Géographie et Aménagement	2	2	3
L3 Sociologie, parcours Sciences Politiques	7	4	7
L3 Sociologie, parcours Anthropologie	15	17	13
L3 Sociologie, parcours International	1	1	PAS OUVERT
L3 Sociologie, parcours Métiers de l'Enseignement	31	14	24
L3 Sociologie, parcours Presse et Communication	3	19	11
L3 Sociologie, parcours Travail social, santé et paramédical	10	7	40
TOTAL	485	546	510
LICENCES PROFESSIONNELLES			
Intervention sociale	26	26	25
Agronomie parcours terroirs	4	4	
Agronomie parcours agronomie	6	6	
Agronomie (1 seul parcours)			14
Agronomie Antilles (2 parcours)	18	18	EN COURS
TOTAL	54	54	39
TOTAL GENERAL	3452	3601	3457

COMMISSION DE LA FORMATION DU 29 SEPTEMBRE 2022	Nombre total d'étudiants en JUIN 2022 (2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 27 SEPTEMBRE 2022 (rentrée 2022/2023)
M1 GAED - GESTT	42	21
M2 GAED - GESTT	30	23
M1 Migrations	35	20
M2 migrations acteurs des migrations	27	FERME
M2 migrations dynamiques migratoires	9	FERME
M2 migrations	31	31
TOTAL	143	95
Psychologie		
M1 psychologie clinique	28	31
M2 psychologie clinique	34	24
M1 psychologie criminologie	18	18
M2 psychologie criminologie	20	16
M1 psychologie ergonomie et psychologie du travail	16	16
M2 psychologie ergonomie et psychologie du travail	19	19
M1 psychologie du comportement	19	15
M2 psychologie du comportement	15	19
M1 psychologie neuropsychologie	16	15
M2 psychologie neuropsychologie	15	19
M1 psychologie éducation	11	FERME
M2 psychologie éducation	11	9
M1 psychologie gérontologie	16	16
M2 psychologie gérontologie	18	19
TOTAL	256	236
Anthropologie		
M1 anthropologie	PAS OUVERT	8
TOTAL		8
Mondes médiévaux		
M1 mondes médiévaux	17	21
M2 mondes médiévaux	19	17
TOTAL	36	38
Histoire		
M1 HCP expertise historique	16	10
M2 HCP expertise historique	12	14
M1 HCP histoire de l'art	29	32
M2 HCP histoire de l'art	14	18
M1 HCP mondes antiques	13	19
M2 HCP mondes antiques	16	15
M1 HCP mondes modernes et contemporains	20	14
M2 HCP mondes modernes et contemporains	11	15
TOTAL	131	137
Musicologie		
M1 musicologie RPE	12	14
M2 musicologie RPE	13	6

COMMISSION DE LA FORMATION DU 29 SEPTEMBRE 2022	Nombre total d'étudiants en JUIN 2022 (2021/2022)	Nombre total d'étudiants au 27 SEPTEMBRE 2022 (rentrée 2022/2023)
TOTAL	25	20
M1 philosophie	17	10
M2 philosophie médiations	18	8
M2 philosophie histoire de la philosophie politique	15	5
TOTAL	50	23
M1 sociologie	31	16
M2 sociologie	22	26
TOTAL	53	42
M1 Estdoc	18	15
M2 Estdoc	7	21
M1 web éditorial	18	19
M2 web éditorial	20	17
TOTAL	63	72
M1 JMIN ergonomie	6	6
M2 JMIN ergonomie	8	6
M1 JMIN game design	12	12
M2 JMIN game design	14	12
TOTAL	40	36
M1 MEEF parcours Histoire Géographie	17	14
M1 MEEF parcours Education musicale	9	12
M1 MEEF parcours SES	20	13
TOTAL	46	39
TOTAL GENERAL	843	746

ANNEXE 3 Référentiel d'équivalence horaire pour les responsabilités administratives

Affectation des heures de référentiel

	Proposition 22-23	21-22	commentaire
Département Géographie	40	41	
Département Histoire de l'art & archéologie	40	40	
Département Histoire	46	48	
Département Musicologie	37	37	
Département Philosophie	37	37	
Département Psychologie	48	48	
Département Sociologie	46	48	
Département Sciences de l'Information et de la Communication	34	35	
Département Anthropologie	34	12	
Licence Géographie et aménagement	17	17	
Licence Histoire	23	23	
Licence Histoire de l'art et archéologie	17	17	
Licence Musicologie	16	16	
Licence Philosophie	16	16	
Licence Psychologie	34	34	
Licence Sociologie	20	20	
Double Licence Philosophie-Droit	12	12	
Master Mention Histoire, civilisations, patrimoine (4 parcours)	48	-	
- Parcours Expertise historique, médiation et valorisation de l'histoire		19	
- Parcours Histoire de l'art, patrimoine et musées		17	
- Parcours Mondes antiques : histoire, histoire de l'art et archéologie		17	
- Parcours Mondes modernes et contemporains : recherche, transmission et diffusion de l'histoire		17	
Master Mention Psychologie (6 parcours)	60	-	48 + 12 du fait de l'apprentissage
- Parcours Psychologie clinique psychanalytique : cliniques du corporel et du lien		19	
- Parcours Criminologie et victimologie		19	
- Parcours Ergonomie et psychologie du travail		19	+10h établissement
- Parcours Ingénierie en psychologie du comportement : intégration sociale et prévention		19	
- Parcours Psychologie et neuropsychologie de l'enfant et de l'adulte : langage, cognition et apprentissage		19	
- Parcours Psychopathologie et psychogérontologie : approche clinique, cognitive et comportementale		19	
- Parcours Psychologie de l'éducation et de la formation : approche cognitive, clinique et institutionnelle de l'apprenant		19	
Master Mention Musicologie (2 parcours)	30	-	2 parcours
- Parcours Musique : recherche et pratiques d'ensemble		19	

- Parcours Musique et sciences humaines		19	
Master Mention Migrations Internationales (1 parcours)	20	-	mono parcours
- Parcours Acteurs et institutions des migrations, de l'accueil et de la solidarité internationale		19	
- Parcours Dynamiques des systèmes migratoires : parcours et espaces de la migration internationale		19	mono parcours
Master Mention Géographie, aménagement, environnement et développement (1 parcours)	20	-	
- Parcours Gestion des territoires et développement local : diagnostic, enjeux socio-spatiaux, prospective		19	
- Parcours Transitions sociales et environnementales		19	mono parcours
Master Mention Philosophie (2 parcours)	30	-	
- Parcours Médiations et société		19	
- Parcours Philosophie politique et histoire de la philosophie		19	mono parcours
Master Mention Anthropologie (1 parcours)	20	-	creation NOF
		19	
Master Mention Information, Communication (2 parcours)	30	-	
- Parcours esDOC - information, documentation, bibliothèque		19	
- Parcours Web éditorial		19	
Mention Audiovisuel, médias interactifs numériques, jeux (2 parcours)	30	17	2 parcours
- Parcours Jeux et Médias Interactifs Numériques : ergonomie UX/UI			
- Parcours Jeux et Médias Interactifs Numériques : Game Design			
Master Mention Sociologie (1 parcours)	20	-	mono parcours
- Parcours Méthodes d'analyse du social		19	
Master Mention Mondes médiévaux (1 parcours)	20	-	mono parcours
- Parcours Mondes médiévaux		19	
Mention licence professionnelle hors alternance: intervention sociale	18	18	
Mention licence professionnelle avec alternance : Agronomie	24	24	+10h établissement
Responsabilité parcours Master MEEF 2d degré (+6h ESPE, total = 12h par parcours)	18	18	6 x 3 parcours
Responsabilité ens transversaux ((pppe, numérique, MTU, recherche documentaire)	80	80	10x 8 dpts (hors SIC et anthropologie)
Responsabilité insertion professionnelle (10h par département). En SHA ces 2 responsabilités sont cumulées pour un forfait de 20h par département	90	90	10 x 9 dpts
Responsabilité relations internationales : 12h à répartir (1,5h/responsable)	27	12	3 par département
Responsabilité enseignants transversaux en licence générale : parcours pré-pro MEEF PE		15	
Responsabilité enseignants transversaux en licence générale : parcours pré-pro MEEF PLC		9	
Responsabilités autres pour appui projet de la composante :			
- Chargé.e de mission handicap : 15h pour le centre-ville et 15h pour le campus, à répartir.	30	30	
- Coordination langues : 24h	24	24	

- Assesseur.e.s/adjoint.e.s : 64h x 2	128	128	
Resp. de stage de Licence	12		Seulement pour les licences > 800 = 12
Resp. de stage de Master	42		Seulement pour les mentions de master de plus de 100 étudiant.e.s : HCP = 20 et Psycho = 22
Resp. poursuite d'étude	24		9 h pour pré-pro MEEF PLC + 15h pre-pro MEEF PE
Total	1362	1362	